



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation 31 août 2023.

Le sept septembre 2023 deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de La Bernardière se sont réunis à la mairie de la Bernardière sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, LORIOU Sylvie, GRIFFON Vincent, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Stéphanie, DOUILLARD Jean-Louis, FRESNEAU Karine, LE TRIONNAIRE May-Line, ROBIN Fanny, SECHER Isabelle, TIJOU Audrey.

Absent représenté : MAUDET Benoit donne pouvoir à Vincent GRIFFON

Absents excusés : KEMPF Gérard ; conseiller municipal

Le Conseil a choisi, à l'unanimité, pour secrétaire FIGUREAU Luc.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 7 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 29 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

→ *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :*

PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 17 Votes : 18

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05

FINANCES

Rapporteur Claude DURAND, Maire

1- Réhabilitation de bâtiments en Maison d'assistants maternels

- Attribution des marchés de travaux relatifs aux lots n° 1, 2, et 8 à 13

- Déclaration sans suite de la procédure de consultation relative aux lots n° 3 à 7 et 14 à 16.

Reçu en préfecture le 15/09/2023 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20230907-D2023_40-DE

La Commune de la Bernardière a conventionné avec l'agence Vendée Expansion pour le projet de la réhabilitation de bâtiments en Maison d'assistants maternels. A ce titre, une consultation pour les travaux a été publiée sur marchés sécurisés avec une date limite de remise des offres au 4 juillet 2023.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations prises précédemment :

- Délibération du Conseil municipal n° 2021/32 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM),
- Délibération du Conseil municipal n° 2021/86 approuvant le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réhabilitation de bâtiments en Maison d'assistants maternels (MAM),
- Délibération du Conseil municipal n° 2022/62 portant modification du programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réhabilitation de bâtiments en Maison d'assistants maternels (MAM),

Monsieur le Maire rappelle que, s'agissant de la réhabilitation de bâtiments en Maison d'assistantes maternelles sur la Commune de La Bernardière, une consultation relative aux marchés de travaux a été lancée le 3 juin 2023.

- Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Ouest France Vendée du 3-4 juin 2023 ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des plis fixée au 4 juillet 2023, à 12h00.
- Suite à l'ouverture des plis du 4 juillet 2023, il a été relevé qu'aucune offre n'a été remise pour les lots 4 « Enduits extérieurs à la chaux », 5 « Couverture tuiles / Zinguerie », 6 « Couverture étanchéité membrane PVC / Bac sec », 7 « Menuiseries extérieures aluminium & mixtes », 14 « Plomberie / Chauffage / Ventilation » et 16 « Aménagements extérieurs / Espaces verts ». Il convient donc de déclarer sans suite la procédure de consultation relative à ces lots pour cause d'infructuosité.
- Suite à l'analyse des offres remises, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :
 - Lot 1 Démolition / Désamiantage plomb : l'entreprise PINEAU TP pour un montant HT de 116 299,66 €,
 - Lot 2 Gros-œuvre / Béton armé : l'entreprise DEFONTAINE SAS pour un montant HT de 152 500,00 €,
 - Lot 8 Menuiseries intérieures / Mobiliers : l'entreprise APH Concept pour un montant HT de 51 381,34 €,
 - Lot 9 Cloisonnements / Plafonds / Isolation : l'entreprise SATI pour un montant HT de 92 000,00 €,
 - Lot 10 Chape / Carrelage / Faïence : l'entreprise BATICERAM pour un montant HT de 10 625,53 €,
 - Lot 11 Revêtements de sols souples : l'entreprise DECOPOSE JPL pour un montant HT de 8 876,36 €,
 - Lot 12 Peinture : l'entreprise MARTINEAU Peinture pour un montant HT de 11 480,52€,
 - Lot 13 Électricité : l'entreprise R&D ENERGIES pour un montant HT de 40 924,00 €,

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer les marchés aux entreprises et pour les montants cités ci-dessus.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les propositions de l'agence Vendée Expansion : attribution du marché Travaux pour la réhabilitation de bâtiments en MAM:

- Valider le classement du rapport d'analyse des offres,
- Attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus avec les montants indiqués,
- Autoriser monsieur le Maire à signer les marchés correspondants

- déclarer sans suite la procédure de consultation relative aux lots :
 - 3 pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence,
 - 4, 5, 6, 7, 14 et 16 pour cause d'infirmité en raison d'une absence d'offre remise,
 - 15 pour motif d'intérêt général en raison de la nécessité d'en redéfinir les besoins.
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation en procédure adaptée pour l'attribution de ces lots,
- Préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget général de la commune à l'opération 387.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'attribution du marché des travaux pour la réhabilitation de bâtiments en MAM et autorise monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Débat :

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu peu de candidature et que la complexité des marchés publics restreint le nombre d'entreprise candidate.

Monsieur Samuel Casseron demande pourquoi il y a autant de différences entre l'estimation et les offres reçues. Monsieur le Maire lui indique que la réglementation des marchés publics n'autorise pas à demander au préalable des devis.

Monsieur Claude Durand précise que le lot 4 fera l'objet d'une consultation divisée en deux (lot 4A – lot 4B) les travaux étant compliqués à réaliser en un lot unique.

Madame Fanny Robin souhaite savoir si une communication a été réalisée auprès des assistantes maternelles sur l'évolution du projet. Il lui a été répondu qu'une visite du bâtiment a été récemment organisée entre les assistantes maternelles et monsieur le Maire, madame Béatrice Douillard ainsi que monsieur Luc Figureau. Un prochain rendez vous sera prévu fin d'année lors du commencement de la démolition du bâtiment.

PARTIE 3 : INFORMATIONS DIVERSES

1. Informations de l'Assemblée

Rapporteur Claude DURAND, Maire

- Inauguration du 9 septembre 2023

Les premiers exposants seront accueillis dès 7h30 pour être opérationnel dès 9 heures.

Le rendez-vous avec les officiels aura lieu devant la Mairie à 10 heures pour ensuite se diriger vers l'atelier communal, la rue des jardins puis les commerces ainsi que le marché.

L'annonce et la découverte du nom de la place seront effectués avant les discours.

Le restaurant, La Pap, ne sera pas ouvert, l'ouverture officielle est prévue le mardi 19 septembre.

2. Agenda

09 septembre 2023	:	Inauguration
19 septembre 2023	:	Commission Sécurité
19 septembre 2023	:	Commission EEUCV
20 septembre 2023	:	Commission COMEVE
26 septembre 2023	:	Election des CME
28 septembre 2023	:	Conseil Municipal
28 septembre 2023	:	Conseil CME

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h10

Prochain conseil : le 28 septembre 2023 à 20h.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATIONS

2023-40	Réhabilitation de bâtiments en Maison d'assistants maternels - Attribution des marchés de travaux relatifs aux lots n° 1, 2, et 8 à 13 - Déclaration sans suite de la procédure de consultation relative aux lots n° 3 à 7 et 14 à 16.
---------	--

Claude DURAND,
Maire.



FIGUREAU Luc
Secrétaire de séance.

A blue ink signature of Luc Figureau.